

autorité conférée immédiatement par Dieu : voilà la magnifique prérogative dont il a plu à Dieu d'investir le grand Apôtre. Donc aussi infailibilité de Pierre ; il ne peut pas enseigner l'erreur, car il s'ensuivrait que Dieu, lui ayant donné l'autorité sur tous les chrétiens et ayant par conséquent imposé à ceux-ci l'obligation d'obéir, permettrait par là même à Pierre ou à ses successeurs sur le siège de Rome, d'enseigner l'erreur ou d'assassiner le troupeau par une nourriture malsaine, et obligerait les fidèles à suivre aveuglément leur chef jusqu'au fond du précipice. Cette conclusion est absurde et répugne évidemment à l'infinie bonté de Jésus qui est venu sur la terre pour enseigner la vérité et pour sauver les hommes rachetés au prix de son sang.

III

Il résulte de là 1° que Pierre et les souverains Pontifes, ses successeurs, sont la base nécessaire de l'Eglise, les pasteurs suprêmes de tout le troupeau du Christ, les confirmateurs de leurs frères dans la foi ; 2° qu'ils ont reçu du Sauveur une juridiction immédiate sur tous les chrétiens, quelle que soit leur dignité ; 3° que leur autorité ne dépend que de Dieu et est indépendante par conséquent de tout pouvoir humain, indépendante de l'autorité civile, indépendante même de l'autorité